

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
AU TITRE DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
CONCERNANT LA CRÉATION D'UN FORAGE D'IRRIGATION**

Communes de Rocquemont

Par arrêté préfectoral de la Préfète de l'Oise du 9 avril 2024, il est prescrit une enquête publique du 13 mai 2024 au 14 juin 2024 présentée par l'EARL NUYTENS, relative à la création d'un forage d'irrigation sur la commune de Rocquemont.

Le siège de l'enquête publique est situé en mairie, 9 Grande rue 60 800 Rocquemont.

Le commissaire enquêteur, Monsieur Régis BAY, ou le commissaire enquêteur suppléant Alain GIAROLI, assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public :

– en mairie de Rocquemont le:

- lundi 13 mai 2024 de 17h30 à 19h30 ;
- lundi 3 juin 2024 de 17h30 à 19h30 ;
- vendredi 14 juin 2024 de 11h00 à 13h00.

Dès l'affichage de l'avis et pendant toute la durée de l'enquête, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable:

- sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/L-eau-et-les-milieux-aquatiques/Enquete-publique-Eau-et-milieux-aquatiques>);
- sur le site internet de la commune de Rocquemont : <https://rocquemont-oise.fr>, rubrique « Actualité »
- sur support papier à l'heure d'ouverture de la mairie de Rocquemont.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête tenu à sa disposition dans la mairie de Rocquemont ;
- par courrier adressé à la mairie de Rocquemont à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par courrier électronique adressé à : rocquemont.maire@gmail.com en précisant l'objet suivant « Enquête publique- EARL NUYTENS ». Toute pièce jointe devra l'être au format PDF

Pour la préfète et par subdélégation,
le responsable de la Cellule Police et
Politique de l'Eau,



Bryan DAVY